



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Application de la Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes**

du Collège de l'immobilier du Québec

Mai 2021



Québec, le 6 août 2021

Madame Sonia Béliveau
Directrice générale
Collège de l'immobilier du Québec
600, chemin du Golf
Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Courtier immobilier* (EEC.22) et de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 27 mai 2021, du suivi apporté par le Collège de l'immobilier du Québec à l'évaluation de son programme *Courtier immobilier* (EEC.22) et de l'application de sa *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP). Ce suivi fait suite à quatre recommandations émises dans le rapport de novembre 2014.

D'abord, le Collège a fait parvenir à la Commission le rapport de révision de programme qui expose l'ensemble de la démarche incluant l'élaboration d'un devis, l'utilisation des données, les consultations menées, les conclusions pour les trois programmes révisés et le plan d'action qui en découle. La Commission estime que la démarche de révision des programmes, réalisée en 2016-2017, a permis au Collège de démontrer sa capacité à se donner un devis, à utiliser des données pertinentes et suffisantes, à procéder à une analyse rigoureuse des données recueillies et de lier les conclusions à ses analyses afin de fonder les décisions qu'il prendra quant aux actions à entreprendre. Elle constate aussi que le Collège s'est doté d'un plan d'action donnant suite aux constats soulevés lors de la révision des programmes et précisant les responsabilités de même qu'un échéancier. Pour ces raisons, la Commission lève les deux recommandations liées aux objets décrits précédemment.

Ensuite, la Commission avait recommandé au Collège de démontrer l'efficacité de son programme en s'appuyant notamment sur un mécanisme lui permettant de faire le suivi de la réussite, de la persévérance et de la diplomation pour

l'ensemble des étudiants inscrits. Dans son suivi, le Collège démontre qu'il a bonifié sa collecte de données sur la réussite, la persévérance et la diplomation pour couvrir l'ensemble des étudiants, dont ceux bénéficiant de la formule d'enseignement par correspondance. Ces données sont maintenant consignées dans des outils de suivi. Ce travail lui a permis de constater les actions à entreprendre pour améliorer, d'une part, ses programmes d'études et, d'autre part, son système d'information. La Commission estime que le Collège a mis sur place des outils de collecte et de suivi lui permettant de faire le suivi de la réussite, de la persévérance et de la diplomation pour l'ensemble des étudiants inscrits; elle lève donc la recommandation.

Finalement, la Commission avait recommandé au Collège d'appliquer sa PIEP et de l'actualiser au besoin. Récemment, le Collège a complété la révision de sa politique et il prévoit en faire l'application lors d'une évaluation de programme. Toutefois, en avril 2021, dans le cadre de l'opération portant sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (SAQC), la Commission avait recommandé au Collège de réviser sa PIEP afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation des programmes d'études pour qu'elle reflète les pratiques en vigueur au Collège et de mettre en œuvre sa PIEP révisée de façon à assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études. Étant donné que ces recommandations portent sur le même objet, la Commission considère que la recommandation émise dans l'évaluation SAQC remplace la première. Ainsi, le Collège de l'immobilier du Québec donnera des suites à la recommandation SAQC seulement, à la date convenue lors de notre entretien du 9 juin 2021.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. François Boutin, directeur des études